Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_089-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2025 / 089

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB368, 372 et 375

L'Office Notarial, Maître BOUTHEMY Mickaël, 18 rue de Bourienne à Carentoir (56910), a adressé en mairie le 23/10/2025 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour les terrains cadastrés AB 368, AB 372 et AB 375, d'une contenance totale de 1307 ca situés « Rue les Chênes».

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite exercer, ou non, son droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée, décide à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption mais rappelle le maintien de la servitude côté Nord des parcelles,
- de charger Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr